



# Solidarité Transport Ile-de-France



Vous pouvez bénéficier de la carte solidarité Transport Ile-de-France qui vous permet d'acheter des titres de transport à tarif réduit si vous remplissez certaines conditions.

- Vous êtes bénéficiaire de la CMU (Couverture Maladie Universelle) ou de l'AME (Aide Médicale de l'Etat),
- Vous êtes chômeur titulaire de l'ASS (allocation Spécifique de solidarité),
- Vous êtes parent isolé titulaire de l'API (allocation Parent Isolé),

Pour obtenir votre carte, téléphonez au **0 800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou faire votre demande sur le site [Solidarité transport](#)